

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
C		
Ciment en vrac ou en sacs.	12	9c. p. boisseau.
Ciment ou chaux hydraulique, broyé, y compris les barils.	12	40c. p. bri.
Cinabre.	24	Exempt.
Cirage à chaussures et à harnais.	10	30 p. c.
Cire paraffine.	23	3c. p. lb.
Citrons (<i>voir oranges</i>).		
Citrons et écorces de, en saumure, destinés à être candis.	21	Exempt.
Cloches de toutes espèces, excepté pour églises.	28	30 p. c.
Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises.	28	Exempt.
Clous, carvelles et clous à bordage, en métal composé.	28	20 p. c.
Clous, petits, sans têtes, ne pesant pas plus que 16 onces le mille.	28	2c. p. mille.
Clous, " pesant plus que 16 onces le mille.	28	3c. p. lb.
Cobalt en minerai.	26	Exempt.
Cochenille.	14	"
Cochons vivants.	29	2c. p. lb.
Cocoboral (<i>voir bois de service</i>).		
Cognassiers de toutes sortes.	30	2½c. chacun.
Coings.	21	30c. p. boisseau.
Coke de gaz (produits des mines à gaz), lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.	26	Exempt.
Coke par tonne de 2,000 lbs.	26	50c. p. tonne.
Colle-forte, en feuille, en morceaux et en poudre.	23	3c. p. lb.
Collerettes.	18	30 p. c.
Collodion.	24	20c. p. gall. et 25 p. c.
Colombo, racine de.	24	Exempt.
Composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montres en or.	28	10 p. c.
Compteurs à gaz.	9	35 p. c.
Confiseries (<i>voir sucre candi</i>).	21	1¼c. p. lb. et 25 p. c.
Confitures, n.a.s.	21	5c. p. lb.
Conium cicuta, ou ciguë, graines de feuilles de.	24	Exempt.
Consuls généraux (<i>voir articles pour</i>).	31	"
Contreforts de bottes et de souliers en carton cuir.	23	¼c. p. paire.
Cordages de coton et corde de coton tressée.	17	30 p. c.
Cordage de toute espèce, n.a.s.	19	1¼c. p. lb. et 10 p. c.
Corde de fil métallique.	28	25 p. c.
Cordiaux (<i>voir liqueurs c.</i>)		
" (<i>voir médicaments.</i>)		
Corde de boyau ou corde à boyau pour fouets, non manufacturée.	23	Exempt.
Corde de boyau pour instruments de musique.	23	"
" préparée ou non préparée, pour cordes de fouets ou autres cordes.	23	"
Corde de coton tressée.	17	30 p. c.
Cordons (<i>voir dentelles.</i>)		
Coriandre, graines de.	24	Exempt.
Corne, en lames, lorsqu'elle doit entrer dans la fabrication des corsets.	23	"
Cornes et bouts de cornes.	23	"
Cotonnades, imprimées ou teintes, n.s.a.	17	32½ p. c.